



LETTRE D'INFORMATION N° 1 — NOVEMBRE 2007

Ce site Natura 2000, à cheval sur les départements des Landes et de la Gironde, est composé de deux unités :

le Champ de tir de Captieux (ZSC Directive Habitats, pour 9100 ha).
Le Champ de tir du Poteau (ZPS, Directive Oiseaux), pour 12700 ha.

La ZSC correspond à un terrain militaire géré par l'Armée de l'Air, et la ZPS comprend ce terrain auquel s'ajoutent des propriétés essentiellement agricoles. 7 territoires communaux sont concernés (Retjons, Lencouacq, Luxey, Calen, Lucmau, Captieux et Bourideys).

Le mot de l'armée de l'air

Détenteur d'un patrimoine domanial important qui suscite l'intérêt des naturalistes, le Ministère de la Défense considère le développement durable comme une préoccupation majeure. Cet engagement résolu s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et se concrétise officiellement par la signature d'un protocole d'accord en juillet 2003 avec le ministère de l'écologie.

La mise en oeuvre du dispositif Natura 2000 sur le site du champ de tir et polygone d'essai de Captieux (CTPEC) dit champ de tir du Poteau, est une belle illustration de cette politique volontariste. Ce site, devenu au fil des décennies un îlot de richesses écologiques, prouve que l'usage qui en est fait par les militaires ne nuit en rien à la préservation de la flore et de la faune ainsi qu'à son renouvellement. La démar-

che et les états des lieux présentés dans cette première lettre d'information du site sont la promesse d'une concertation réussie entre tous les acteurs concernés qui tiennent compte tant des enjeux socio-économiques qu'écologiques, et d'une coopération encourageante qui s'inscrit dans les sages paroles d'un célèbre aviateur écrivain, Antoine de Saint Exupéry :

" Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ".

Général de division aérienne Bernard Ducateau,
Commandant en second la région aérienne Sud



Grues cendrées sur le Champ de tir

Le mot de M. le préfet des Landes

Situé à la limite des départements de la Gironde et des Landes, au cœur du massif forestier, le Champ de tir et polygone d'essais de Captieux représente un milieu original, riche d'une diversité d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié son intégration au réseau écologique européen Natura 2000, en tant que zone spéciale de conservation (ZSC) et zone de protection spéciale (ZPS), au titre des directives Habitats et Oiseaux. Par sa grande superficie de landes humides, par le grand nombre de lagunes qu'il abrite, il constitue un des rares vestiges remarquables des Landes de Gascogne.



La lande sous la neige (2007)

Designés sous

l'appellation de Champ de tir de Captieux (ZSC – domaine militaire) et Champ de tir du Poteau (ZPS – domaine militaire et parcelles agricoles riveraines), les deux sites Natura 2000 doivent être dotés de documents d'objectifs élaborés et mis en oeuvre avec l'ensemble des acteurs concernés regroupés au sein des comités de pilotage mis en place par le préfet et l'autorité militaire.

L'engagement de cette démarche fondée sur la concertation et le partenariat, sous la conduite technique de l'Office National des Forêts, s'inscrit dans l'objectif de préservation de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Les premiers résultats exposés dans la présente lettre d'information témoignent de l'implication des divers partenaires et d'une appropriation collective en vue de la sauvegarde de notre patrimoine naturel pour les générations actuelles et futures.

Le préfet,
Etienne Guyot



Terrain agricole



Réunion de groupe de travail

La démarche Natura 2000

Le réseau européen d'espaces protégés Natura 2000 a pour objectif la protection des habitats et des espèces qui le caractérisent. Mais cette protection, et c'est là une volonté tout à la fois de l'Union Européenne et de l'Etat Français, doit être mise en œuvre dans le cadre d'une large concertation débouchant sur l'élaboration d'un plan de gestion spécifique à chaque site, le Document d'objectifs (Docob).

Preuve de cette concertation, les

militaires ont ouvert leur champ de tir aux botanistes, ornithologues, hydrauliciens et autres spécialistes. C'est donc la première fois qu'une équipe pluridisciplinaire étudie le site à une telle échelle.

Pour la partie agricole constituant la ZPS (Zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux), son intérêt repose essentiellement sur son attractivité pour la Grue cendrée.

L'ambition de la démarche Natura 2000 n'est pas de tout bouleverser : elle doit dans un premier temps observer, trouver les clés qui font l'intérêt du site. Puis, elle analyse les facteurs qui ont contribué à la conservation des habitats et des espèces (si une telle richesse écologique est constatée, c'est bien parce que les pratiques ne vont pas à l'encontre de leur conservation). Enfin, et si des dysfonctionnements apparaissent, elle incitera par de possibles aides financières, à une amélioration de la situation, basée sur le volontariat.

« Les landes chères à Félix Arnaudin sont encore présentes sur le champ de tir »

Où en sommes-nous ?

Les deux sites Natura 2000 coexistent et sont même imbriqués : l'un aura plutôt pour vocation la protection des habitats et des espèces, et l'autre s'intéressera essentiellement aux espèces de l'avifaune (Grue cendrée, Courlis cendré, etc...).

Un **Comité de pilotage local** pour la Zone de Protection Spéciale (Directive oiseaux) a été installé le 31 mai 2006 ; il a pour mission de programmer les phases de

travail, et de les valider au fur et à mesure, en s'assurant que les processus de concertation ont bien été respectés. Il a permis à une large équipe pluridisciplinaire d'engager des prospections destinées à évaluer l'intérêt écologique du site. Par ailleurs, l'aspect socio économique n'a pas été laissé de côté, et il a fait l'objet d'une étude spécifique, dans laquelle la Chambre d'Agriculture des Landes a apporté une aide précieuse. Des contacts nombreux

ont été par ailleurs établis notamment par le chargé de mission.

Différentes réunions techniques, ou des tournées spécifiques ont été menées, pour enrichir la phase d'étude. Le 22 mars 2007 s'est tenue à Callen une réunion publique d'un groupe de travail, durant laquelle le diagnostic du site a été présenté avant sa validation lors d'un futur Comité de Pilotage. Ce dernier statuera en effet sur la validation du diagnostic, puis engagera les phases de travail suivantes.

Etat des lieux : les habitats à végétation basse



Lande près de la cible 2000 : les feux participent à l'entretien de cet habitat, ce qui n'est pas sans rappeler les « bluches » pratiquées jadis par les bergers.

PAGE 2

Les études menées ont fait ressortir la présence d'**habitats landicoles**, que l'on peut assimiler à la « lande d'antan », celle que connut Félix Arnaudin. Les surfaces concernées étant significatives, et les milieux relativement peu perturbés, ces habitats de landes sont certainement les plus représentatifs au niveau régional, voire européen...

Autres types d'habitats, les dépressions humides sont caracté-

sées par des **lagunes**, par des végétations « hygrophiles », par **des bassins artificiels** plus ou moins anciens, et par un **réseau de drainage** important. Parfois, des **trous de bombes** constituent des « micro-mares » appréciées entre autres par les batraciens.



Lagune de Peyrehite : elle était mentionnée sur les cartes du 19^e siècle.

Etat des lieux, les habitats à végétation haute

Là où le feu n'assure pas un entretien régulier, les arbres se développent selon un processus bien particulier :

- la lande passe au stade de fourré dominé par la Brande,
- des arbres colonisateurs apparaissent



Quelques arbres remarquables sont présents.

(bouleaux, Pins maritimes, ...), ainsi, le milieu « se ferme », et la

biodiversité des milieux « bas » disparaît.

Cette « fermeture » des milieux par la pinède naturelle ou par d'autres espèces, constitue une contrainte sur laquelle il conviendra de débattre.

Une autre composante apparaît sur le site : ce sont les feuillus en tant que peuplements constitués. Des chênaies naturelles sont présentes, et se développent sur des anciens parcs à moutons. Contrairement aux boisements résineux, leur intérêt écologique est fort, notamment en ce qui concerne les insectes,

l'avifaune, etc.

Toutefois, et si l'on considère la relative naturalité du site, chaque structure végétale a son importance, et reflète une dynamique... Si l'on envisage à terme de limiter la fermeture des milieux, il sera aussi important de conserver ou de favoriser une certaine mosaïque d'habitats : la diversité découle également de la variété des structures végétales.



Peuplement naturel de Pins maritimes progressant sur la lande.

La diversité végétale et animale a été remarquée sur les zones prospectées ; probablement reste-t-il beaucoup à découvrir...

Etat des lieux, les espèces végétales

De nombreuses espèces végétales rares ont été observées, couvrant parfois des surfaces très importantes : par exemple, le Faux cresson de Thore, espèce mentionnée dans l'annexe II de la Directive habitats, est représenté par une population supérieure à 10000 pieds.



Ophioglosse des Açores

Le Lycopode inondé, sorte de petite fougère liée aux lieux humides, couvre plusieurs hectares dans des bassins artificiels créés par les

militaires américains. L'Ophioglosse des Açores a été trouvé en 2006, alors que cette rare fougère n'est notée que sur cinq stations en aquitaine. Outre les espèces peu fréquentes, des compositions végétales assez rares sont notées, comme en particulier celles de la lande humide à dominance de bruyère à quatre angles, et avec la présence de la très belle Gentiane pneumonanthe. Pour le botaniste, des associations végétales remarquables ont été notées, et certaines couvrent des surfaces très significatives, ce qui renforce l'intérêt patrimonial du site.



Lycopode inondé



Gentiane pneumonanthe

Etat des lieux, les espèces animales

Au regard des espèces mentionnées dans l'annexe II de la Directive habitats, la Loutre fréquente le site, et il est possible que le Vison d'Europe y fasse une incursion.

A l'égard de la Directive oiseaux (annexe I), on retrouve des espèces emblématiques comme la Grue cendrée (en hivernage), mais aussi le Courlis cendré (une



Circaète Jean-le-blanc. (photo : LPO, Pierre Petit)

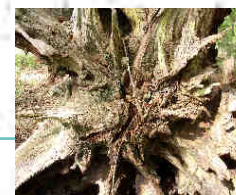
vingtaine de couples nicheurs sur le site). Les

Rapaces tels les Busards (Saint Martin, des roseaux, cendré) sont également représentés, ainsi que le grand Courlis Jean-le-blanc, dont on note un ou deux couples nicheurs.

La présence de mosaïques (structures végétales hautes et basses) est recherchée par la plupart des espèces, qui ont besoin de zones de repos, de zones de chasse aux caractéristiques différentes. A cet égard, la fermeture des milieux semble constituer une contrainte susceptible de conduire à la régression de certaines espèces.



Courlis cendré (photo : LPO, Laurent Couzi)



Le contexte socio économique

L'analyse socio économique concerne les militaires, pour lesquels l'activité représente un enjeu d'ordre national.

Mais les agriculteurs sont également acteurs de la gestion du site (ZPS), et le constat fait montre que la venue de la Grue cendrée en hivernage ne semble pas menacée actuellement. C'est sur cet oiseau migrateur que reposent essentiellement les enjeux qui ont conduit à la désignation des terrains agricoles privés comme site Natura 2000. Il est donc important que pour les phases de travail à venir, les agriculteurs continuent à être associés aux réflexions.

D'une façon plus générale, les autres acteurs et usagers pourront contribuer à ces réflexions.

L'analyse a montré l'insuffisance des actions de communication par le passé, ce qui a conduit à un rejet par les populations locales du projet Natura 2000.

Pour ces raisons, les Comités de pilotage et groupes de travail sont constitués par un grand nombre d'acteurs locaux, sachant par ailleurs que pour les groupes de travail, toute contribution volontaire sera la bienvenue.

Nous rappellerons ici la composition du « groupe d'experts » ayant contribué à la préparation du diagnostic/état des lieux :

- ◆ le Conservatoire Botanique Sud Atlantique,
- ◆ La Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- ◆ Le bureau d'études Rivière environnement,
- ◆ Le Conseil Général des Landes (Service Environnement),
- ◆ Le Parc Naturel Régional des landes de Gascogne,
- ◆ La Chambre d'Agriculture des Landes,
- ◆ Le GREGE (P. Fournier),
- ◆ L'Office National des Forêts.

Quelle est la suite de la démarche ?

Une fois le diagnostic/état des lieux validé par le Comité de Pilotage, la phase de préparation des Docobs pourra commencer. Un premier travail portera sur la définition des enjeux (écologiques principalement). Dès que les valeurs patrimoniales seront définies, il sera possible d'engager les

réflexions sur les objectifs en veillant à conserver une logique avec les enjeux (par exemple : quels sont les objectifs à décliner au regard de tel habitat dont l'enjeu s'est avéré majeur ?). Cette démarche permettra de s'engager uniquement sur des actions dont l'intérêt sera avéré. Enfin, les objectifs amèneront à des actions, dont certaines

pourront faire l'objet d'aides au titre de Natura 2000.

Ces différents points seront abordés chronologiquement, en activant les groupes de travail pour la réalisation des propositions, puis les Comités de pilotage pour leur validation.



Pinède naturelle

L'office National des Forêts a été désigné pour coordonner la réalisation des Documents d'Objectifs, dans le cadre d'une large concertation. Un chargé de mission a été nommé pour assurer la préparation de ces documents. Vos suggestions, contributions peuvent lui être communiquées directement. Si vous souhaitez participer aux réflexions, n'hésitez pas à le contacter.

ONF Landes : 05 58 85 46 46

Chargé de mission : Gilles Granereau : 05 58 98 27 82 (06 13 81 60 36) ; courriel : gilles.granereau@onf.fr



Le Peyronnet vers la cible 12



La lande au centre de la zone de tirs



Préfecture des Landes

